

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2017/03/15

GROUPE RENAULT : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Groupe Renault a pris connaissance d'un article déséquilibré paru ce jour dans la presse nationale relatif au dossier "émissions". Cet article indique citer des extraits choisis d'un procès-verbal rédigé par la DGCCRF.

Le Groupe Renault n'entend pas commenter une instruction en cours, procédure confidentielle par nature et à laquelle l'entreprise n'a, à ce stade, pas accès. Renault ne peut en conséquence confirmer la véracité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations contenues dans cet article. Renault justifiera de son respect de la réglementation et réserve ses explications aux magistrats en charge d'instruire ce dossier.

Le Groupe Renault rappelle qu'aucun de ses services n'a enfreint les règles, européennes ou nationales, relatives à l'homologation des véhicules. Les véhicules Renault ne sont pas équipés de logiciels de fraude aux dispositifs de dépollution.

Le Groupe Renault, comme il l'a toujours fait, coopérera pleinement avec l'institution judiciaire dans le cadre d'une enquête qui pose, entre les autorités européennes et les États membres, des questions d'interprétation des normes régissant les conditions d'homologation des véhicules.